

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** SOLVANT C24
- **Nom commercial supplémentaire:**
- **UFI:** 2WY6-TWIE-XI0T-SNF8
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
décapant pour colle
Solvant de dégraissage et décapage
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

(R)-p-mentha-1,8-diène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥10-<20%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 2)

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche à l'eau.



Consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Portez des lunettes de sécurité.



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène (50-100%)

<i>VME (Suisse)</i>	<i>Valeur momentanée:</i> 80 mg/m ³ , 14 ppm <i>Valeur à long terme:</i> 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
---------------------	---

67-63-0 alcool isopropylique (≥10-<20%)

<i>VME (Suisse)</i>	<i>Valeur momentanée:</i> 1000 mg/m ³ , 400 ppm <i>Valeur à long terme:</i> 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
---------------------	---

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol (10-25%)

<i>VME (Suisse)</i>	<i>Valeur momentanée:</i> 300 mg/m ³ , 50 ppm <i>Valeur à long terme:</i> 300 mg/m ³ , 50 ppm
---------------------	--

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (≤2,5%)

<i>VME (Suisse)</i>	<i>Valeur momentanée:</i> 101 mg/m ³ , 15 ppm <i>Valeur à long terme:</i> 67 mg/m ³ , 10 ppm SSc;
---------------------	---

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-63-0 alcool isopropylique (≥10-<20%)

<i>BAT (Suisse)</i>	25 mg/l <i>Substrat d'examen:</i> Urine <i>Moment du prélèvement:</i> fin de l'exposition, de la période de travail <i>Paramètre biologique:</i> Aceton
---------------------	--

	25 mg/l <i>Substrat d'examen:</i> Sang complet <i>Moment du prélèvement:</i> fin de l'exposition, de la période de travail <i>Paramètre biologique:</i> Aceton
--	---

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 4)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

· **Protection du corps:** *Utiliser une tenue de protection.*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Couleur:**

incolore à jaunâtre

· **Odeur:**

Citronnée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

23 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Inflammable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 5)

· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,85 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	95,50 %
· VOCV (CH)	95,50 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.
- **10.5 Matières/Substances incompatibles:** acides et oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)
-------------	----------	---------------

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-63-0 alcool isopropylique

LC50/96h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	13.299 mg/l (Daphnia)
EC10/18h	5.175 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48h	13.299 mg/l (Daphnia)
EC10/18h	5.175 mg/l (Pseudomonas putida)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC50/96h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus) (OECD203)
EC50/48h	>100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
EC50/96h	>100 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 7)

14 06 03

· Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DIPENTÈNE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DIPENTENE, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)), MARINE POLLUTANT

· IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DIPENTENE, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

· No EMS:

F-E,S-E

· Stowage Category

A

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 8)

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DIPENTÈNE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.12.2023

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2023

Nom du produit: SOLVANT C24

(suite de la page 9)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)**

· **VOC (CE) 95,50 %**

· **VOCV (CH) 95,50 %**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
décapant pour colle
Solvant de dégraissage et décapage

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA
Département Sécurité & Législation
+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.
- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois
- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.